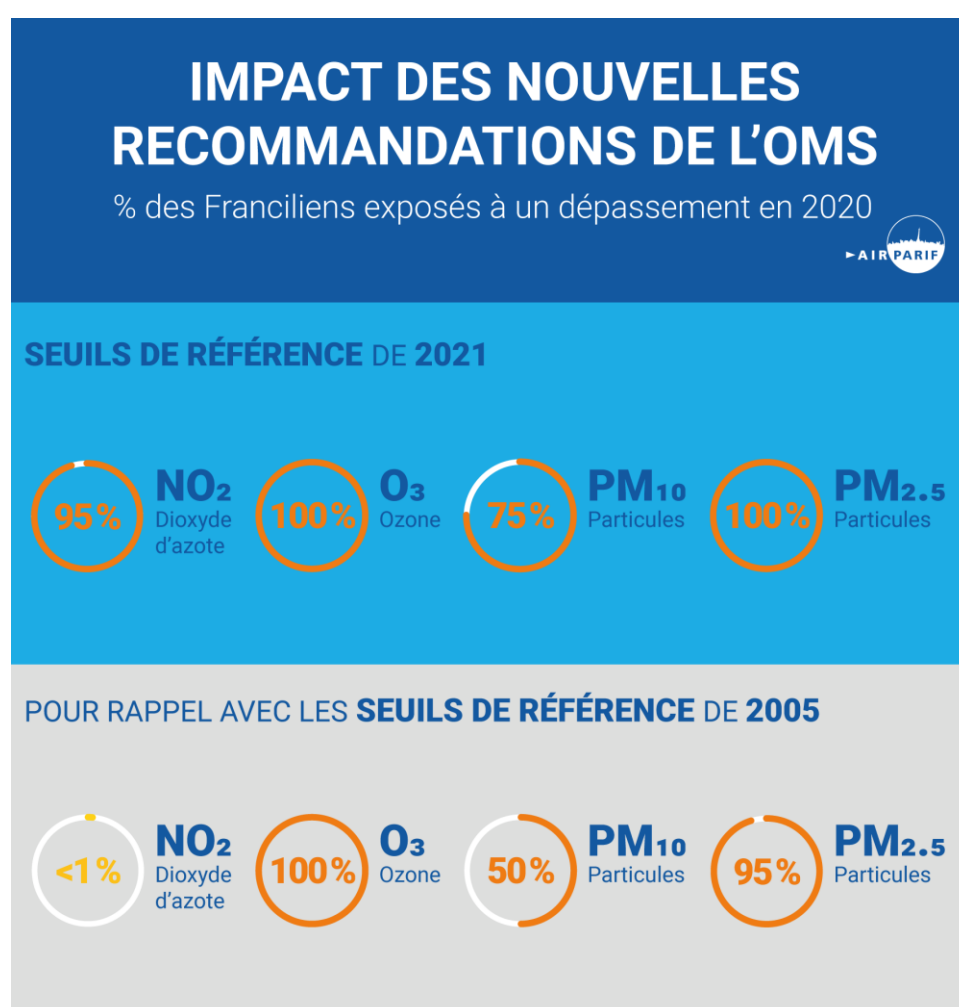


Impact des nouveaux seuils de référence de l'OMS pour les Franciliens

Hier mercredi 22 septembre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié ses nouvelles lignes directrices en matière de qualité de l'air pour préserver la santé humaine. Airparif y donne suite en analysant l'impact de ces nouveaux seuils sur l'exposition des Franciliens.

Les travaux d'Airparif montrent qu'en 2020, l'ensemble des Franciliens ont été exposés à des niveaux de pollution en ozone et en particules fines $PM_{2,5}$ qui dépassent les nouveaux seuils établis par l'OMS. C'est également le cas de 9 Franciliens sur 10 pour le dioxyde d'azote, et de 3 habitants d'Île-de-France sur 4 concernant les particules PM_{10} . Cela illustre l'importance d'aller encore plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air, malgré les progrès relevés depuis plus de 20 ans en Île-de-France.



Des seuils de référence abaissés pour préserver la santé

Les lignes directrices de l'OMS ont été établies suivant un processus rigoureux d'examen et d'évaluation des données factuelles les plus récentes concernant l'incidence de la pollution atmosphérique sur différents aspects de la santé. C'est pourquoi, après un examen systématique des données accumulées, la majorité des seuils de référence actualisés ont été abaissés par rapport à ceux établis il y a 15 ans.

RECOMMANDATIONS OMS

		Seuil de référence de 2005		Seuil de référence de 2021
	Année	10 µg/m ³		5 µg/m ³
	24 heures	25 µg/m ³		15 µg/m ³
	Année	20 µg/m ³		15 µg/m ³
	24 heures	50 µg/m ³		45 µg/m ³
	Pic saisonnier	- µg/m ³		60 µg/m ³
	24 heures	100 µg/m ³		100 µg/m ³
	Année	40 µg/m ³		10 µg/m ³
	24 heures	- µg/m ³		25 µg/m ³

L'évolution la plus marquée entre les seuils de référence de 2005 et de 2021 concerne le dioxyde d'azote (polluant émis à 53% par le trafic routier en Île-de-France) avec un abaissement de 40 µg/m³ à 10 µg/m³ pour la moyenne annuelle et la création d'une recommandation journalière à 25 µg/m³.

Évolution de la qualité de l'air en Île-de-France

Si la totalité de la population d'Île-de-France est selon les nouvelles lignes directrices de l'OMS exposée à un air néfaste pour la santé, depuis 20 ans, la concentration de la plupart des polluants réglementés en Île-de-France (particules PM₁₀, particules fines PM_{2.5} et dioxyde d'azote NO₂) diminue sous l'action conjuguée de la réglementation européenne et nationale, des actions des collectivités régionales et de l'amélioration des procédés industriels. Exception à la règle, cette amélioration n'est pas constatée pour l'ozone, polluant complexe issu de la transformation chimique des oxydes d'azote et des composés organiques volatils sous l'effet de l'ensoleillement et de la chaleur. L'ozone est également un gaz à effet de serre. Cette situation est similaire dans la plupart des régions de l'hémisphère nord.

Dans sa déclaration, l'OMS pointe également l'importance de la mesure de polluants qui ne sont pas encore réglementés comme les particules ultrafines (PM_{0,1}, inférieures à 100 nanomètres, plus petites qu'un virus) ou le black carbon (BC). Des programmes de mesure de ces polluants sont déjà mis en place par Airparif en Île-de-France depuis plusieurs années, en lien avec les partenaires d'Airparif : Région Île-de-France, Ville de Paris, métropole du Grand Paris, État, acteurs de la recherche, agences de santé, etc. L'OMS rappelle également que certains des polluants de l'air (ozone et le BC) sont aussi de puissants polluants climatiques de courte durée de vie dont la réduction rapide permettrait un co-bénéfice pour l'air et le climat.

L'importance et l'utilité des lignes directrices sur la qualité de l'air

Sur la base des nombreuses données scientifiques actuellement disponibles, les lignes directrices de l'OMS indiquent les niveaux de qualité de l'air nécessaires pour protéger la santé des populations au niveau mondial. Ces lignes directrices ne sont pas juridiquement contraignantes, mais apportent une base factuelle aux décideurs dans la définition de normes et objectifs qui seront eux juridiquement contraignants pour la gestion de la qualité de l'air. Un processus de révision de la directive-cadre sur l'air ambiant en Europe est notamment en cours et devrait aboutir en 2022. L'intégration de ces nouvelles recommandations de l'OMS dans la réglementation européenne à l'heure où de nombreux États membres, comme la France, sont concernés par des dépassements de la réglementation sera un enjeu fort de cette révision.

Contacts presse

Communication Airparif - communication@airparif.fr